

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-129

**OBJET : Approbation d'une convention de Mandat ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme - Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à signer la convention de Mandat.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>80</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>80</b>
Pour	<b>80</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CAEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Sabine CHABOT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Sergine LEFIEF, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Eric BENSOUSSAN, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

**Absents :** Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Sylvain DROUVILLE, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

**OBJET :** Approbation d'une convention de Mandat ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 11ème programme - Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à signer la convention de Mandat.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 213-32-I du code de l'environnement,

VU le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le 11ème programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

VU le projet de convention de mandat de l'Agence de l'Eau avec des organismes publics

VU les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**CONSIDERANT** que le Territoire Paris Est Marne & Bois souhaite soutenir ce subventionnement pour favoriser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement privatives dans un objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du service,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** la convention de mandat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Territoire.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention de Mandat.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront affectées au Budget du Territoire.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Le Président,

Jacques JP MARTIN



*Jacques JP Martin*

La présente délibération publiée le 07/10/2019  
est exécutoire à la date de son enregistrement en préfecture le 07/10/2019  
en application de l'article L.19-129-DE  
L.2131-1  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019  
Champigny-sur-Marne, le 07/10/2019